

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur Haguenau / Saverne**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du vendredi 3 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 février à dix heures et trente minutes, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Philippe SPECHT.

Sont présents :

Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : Mmes Marie-Claude PAULEN, Christine HEITZ, MM. Philippe SPECHT, Patrick WIRTH, Alain BIETH, André ERBS, Alain WACK, Clément JUNG, Daniel KLIEBER, Jean-Michel BAEHL, Michel FICHTER.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : MM. Marc MOSER, Jacky NOLETTA, Damien HENRION.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : Mme Cécile BRAUN. MM Daniel LENGENFELDER, Jean-Luc ECKART.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : Mme Céline HOERTH, MM. René STUMPF, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Jacky KELLER, Gabriel WOLFF.

- **SMICTOM DE SAVERNE** : MM. Joseph CREMMEL, Daniel BURRUS, Denis HITTINGER, Christian DORSCHNER, Daniel GERARD.

Délégués Suppléants des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : M. Bernard ADE.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : M. Denis RIEDINGER.

Délégués absents excusés :

Mme Carine OBERLE. MM. Dominique GERLING (représenté par son suppléant M. Bernard ADE), Pierre GROSS (représenté par son suppléant Denis RIEDINGER), Jean-Georges HAMMANN (pouvoir à M. Daniel LENGENFELDER), Hans DOEPPEN, Médéric HAEMMERLIN.

Y assiste en outre :

Carole SCHERER.

Christian HEY.

A 10h30 le Président Philippe SPECHT ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Il accueille Mme Céline HOERTH, nouvelle déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Le quorum étant atteint, le Président propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Daniel GERARD, délégué du SMICTOM de Saverne, est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE 2022

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 9 décembre 2022.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, **le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.**

3. COMPTE DE GESTION 2022

En l'absence du Trésorier, le Président informe les délégués que le Compte de Gestion de l'exercice 2022 tenu par M. Emmanuel ROUX, Responsable du SGC de HAGUENAU, présente les mêmes soldes que le Compte Administratif.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président soumet au Comité Directeur le Compte Administratif de l'exercice 2022, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	12 516 627,57 €
Recettes réalisées :	12 562 161,59 €
Excédent de fonctionnement :	45 534,02 €
Excédent de fonctionnement reporté :	4 594 060,38 €
Excédent global de fonctionnement :	4 639 594,40 €

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	362 314,74 €
Recettes réalisées :	472 048,07 €
Excédent d'investissement :	109 733,33 €
Excédent d'investissement reporté :	2 387 219,16 €
Excédent global d'investissement :	2 496 952,49 €

Résultat de clôture :

Excédent cumulé global : 7 136 546,89 €

Il informe les délégués que ce Compte Administratif a été examiné, en détail, par la Commission Finances réunie le 31 janvier dernier.

Le Président laisse la parole à M. Joseph CREMMEL, Vice-Président en charge des finances, qui commente le Compte Administratif article par article.

Concernant la section de fonctionnement, M. CREMMEL informe les délégués que globalement, la section de fonctionnement a été réalisée à 86% en dépenses et à 106% en recettes.

Les recettes supplémentaires réalisées sont surtout dues aux bons prix de reprises des recyclables en première partie de l'année. Le SMITOM dispose donc d'un excédent de fonctionnement assez confortable grâce auquel une ristourne de 800 000€ pourra être accordée aux EPCI de collecte, en 2023, comme décidé lors du précédent Comité Directeur.

M. CREMMEL informe les membres qu'il ne faut toutefois pas être trop optimiste car les prix de reprises ont nettement chuté depuis le mois de septembre.

Concernant la section d'investissement, les dépenses sont liées à des travaux à l'UVED de Schweighouse-sur-Moder (mise en place de la vidéosurveillance dans le hall de déchargement), à l'ISDND de Weitbruch (création casier 4), à la mise en place de barrières automatiques et à l'installation d'une pompe à chaleur réversible à la plateforme de Bischwiller.

Les recettes correspondent aux amortissements de l'année. M. CREMMEL rappelle que les amortissements ont beaucoup diminué puisque tous les travaux de l'UVED et des plateformes de compostage ne sont plus amortis, ces unités étant exploitées en DSP.

M. CREMMEL tient à remercier Carole SCHERER et Christian HEY pour leur implication.

Après avoir écouté les explications de M. CREMMEL et selon l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'assemblée délibérante désigne son Président pour ce point.

M. Clément JUNG, délégué de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, doyen d'âge, est désigné à l'unanimité par l'assemblée, comme Président pour ce point.

Le Président du SMITOM ayant quitté la salle, M. Clément JUNG demande s'il reste des questions, ce qui n'est pas le cas, et met au vote le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2022, chapitre par chapitre, tel que présenté.

Le Président ayant rejoint la salle, M. Clément JUNG lui annonce que le Compte Administratif 2022 a été approuvé à l'unanimité et le félicite au nom de tout le Comité Directeur pour l'excellente gestion du SMITOM.

Le Président remercie l'assemblée pour son unanimité et sa confiance.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction M14 il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif.

Le modèle du SMITOM (l'essentiel des prestations sont des DSP) ne nécessitant pas d'augmenter les excédents d'investissement, le Président propose de maintenir les excédents de fonctionnement dans la section de fonctionnement.

Les excédents de l'exercice 2022 sont donc repris comme suit :

Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 4 639 594,40 €
Article 001 (excédent d'investissement reporté) : 2 496 952,49 €

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 4 639 594,40 €
Article 001 (excédent d'investissement reporté) : 2 496 952,49 €

Le Président remercie M. CREMMEL pour son implication très forte, ainsi que Christian HEY et Carole SCHERER.

6. BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président laisse la parole à M. CREMMEL qui présente aux délégués le Budget Primitif de l'exercice 2023. Cette proposition a été examinée par la Commission Finances réunie le 31 janvier dernier.

Ce Budget est proposé en équilibre pour les montants suivants :

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 262 349,40 €
RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 870 601,89 €
Soit un montant total de	22 132 951,29 €

Cette proposition de Budget Primitif tient compte :

1. des reports de la section d'investissement de l'exercice 2022,
2. de l'excédent d'investissement cumulé de 2022,
3. de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2022,
4. de l'inscription de provisions d'un montant de 184 000€ pour la post-exploitation de l'ISDND de Weitbruch,
5. de l'inscription d'un montant de 12 500€ de provisions pour créances douteuses,
6. des tarifs proposés et validés lors du Comité Directeur du 9 décembre 2022 et donc de l'augmentation de 10€HT/tonne de la part proportionnelle incinération,
- 7. d'une ristourne exceptionnelle de 800 000€ accordée aux EPCI de collecte membres,**
8. de la neutralisation budgétaire de l'amortissement du fonds de concours accordé à EVNA pour les travaux 2019,
9. des nouveaux prix du marché pour le traitement du bois et de l'exploitation de l'ISDND de Weitbruch.

M. SPECHT informe les membres qu'il n'y a pas mal d'incertitudes, notamment concernant :

- la subvention CITEO avec l'extension des consignes de tri,
- les prix de reprises,
- les révisions des prix des différents marchés,
- les nouveaux marchés à mettre en place (mâchefers notamment),
- le tonnage des OMr, suite à l'extension des consignes de tri et à la collecte des biodéchets,...

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, ainsi présenté.

7. AVENANT N° 6 – DSP EVNA – REMPLACEMENT DE LA DALLE DU PARQUET DE CHAUFFE

Le Président rappelle aux membres qu'en séance de Comité Directeur du 10 juin 2022, il avait informé les membres que la dalle du parquet de chauffe en béton armé coulé, sur des bacs acier collaborants, très rouillés après 34 ans de service, ne pouvait plus être considérée en bon état, et devait donc être remplacée.

Une première estimation de ces difficiles travaux s'élevait à 400 000€HT et le Comité Directeur avait accepté le principe de la prise en charge de cette réparation structurelle par le SMITOM.

EVNA a fait réaliser les travaux et le chantier s'est bien passé.

Il s'agit maintenant de formaliser la prise en charge de cette réparation par un avenant au contrat de DSP, d'un montant de 326 784€HT, soit 0,7% du montant total de la DSP.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en place d'un avenant n° 6 à la convention de délégation de service publique avec la société EVNA,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

8. PASSATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ POUR L'ENLEVEMENT LE TRAITEMENT ET LA COMMERCIALISATION DES MACHEFERS

Le Président informe les membres que le marché actuel pour l'enlèvement, le traitement et la commercialisation des mâchefers s'achèvera le 13 juillet 2023.

Le titulaire actuel est la société Entreprise Jean Lefebvre Alsace, qui dispose d'une IME (Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers) à proximité d'EVNA.

Le montant actuel du marché est de 28,62€/tonne soit environ 358 000€HT/an.

Un appel d'offres en procédure complète, pour une durée de 5 ans, suffisante pour intéresser d'autres candidats potentiels, va donc être lancé.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le lancement de la procédure pour la passation d'un nouveau marché pour l'enlèvement, le traitement et la commercialisation des mâchefers,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

9. BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2022 ET PLAN D'ACTIONS DE COMMUNICATION 2023

Le Président laisse la parole à M. WIRTH, Vice-Président chargé de la communication, qui présente le bilan des actions de communication menées en 2022 et le plan d'action de communication pour 2023.

Bilan 2022 :

- L'année 2022 a permis un « retour à la normale » en nombre d'interventions.
- Une relance des écoles du territoire en juin 2022 a fait exploser les demandes pour l'année scolaire en cours.
- Le nombre de visites de l'usine d'incinération a doublé par rapport à 2021, tout comme le nombre d'interventions en milieu scolaire.
- Les animations sur le compostage domestique (Maison du Compost) ont bien repris également.
- L'équipe du SMITOM était présente sur plusieurs manifestations (9) : les rencontres de l'écologie optimiste à Haguenau, Basse-Zorn à l'An vert à Weyersheim, Destination Nature à Gamsheim, Sortie nature à Oberhoffen,...
- Une campagne de communication a été démarrée fin 2022 sur l'ECT, pour appuyer celles des collectivités de collecte : affichage, radio, sacs à baguette, vidéo réseaux sociaux.

Le montant dépensé pour la communication du SMITOM a été de 93 347€ HT pour 2022, soit 0,40€/habitant, ce qui a permis de toucher 63 400€ de soutiens, soit 0,27€/habitant.

En 2023, le SMITOM prévoit de poursuivre les actions de communication actuelles : animations scolaires, expos, réseaux sociaux, contrôles (avec les collectivités de collecte), les animations compostage et de rajouter la communication sur les résultats de l'ECT.

Le Président informe les membres que si des écoles, les conseillers municipaux,... souhaitent visiter les sites du SMITOM, qu'ils n'hésitent pas à contacter le service communication. Il rappelle également que les visites de sites ne sont pas exclusivement réservées au territoire du SMITOM.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le bilan des actions de communication réalisées en 2022,

VALIDE le calendrier prévisionnel des actions de communication pour l'exercice 2023.

10. INFORMATIONS DIVERSES

a) Calcul définitif de la ristourne 2022

Le Président informe les membres du calcul définitif de la ristourne 2022 accordée aux EPCI de collecte :

Ristourne 2022	Ristourne par EPCI	soit en €/hab.
CCPZ	102 590	6,31
SMICTOM	390 545	6,19
CAH	613 160	6,26
CCPR	253 837	6,84
CCBZ	139 868	7,95
SMITOM	1 500 000	6,46

La régularisation a été opérée sur la facturation du 4^{ème} trimestre 2022 adressée aux EPCI de collecte membres.

b) Nouvelle convention REP Textiles avec l'Eco-Organisme RE-FASHION

Le Président laisse la parole à M. HEY qui rappelle aux membres que l'actuel agrément de la filière REP Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) est arrivé à échéance le **31 décembre 2022**. Le nouvel agrément, dont le cahier des charges a été publié par les pouvoirs publics le 25 novembre dernier, a pris effet au 1^{er} janvier 2023. Cet agrément marquera un tournant pour la filière TLC, qui voit ses moyens et ses objectifs fortement renforcés sur la période 2023-2028, afin d'accélérer la transition vers une filière 100% circulaire.

Les collectivités locales joueront un rôle central dans le prochain agrément. Pour préparer au mieux ce changement sur le volet contractuel, la nouvelle convention 2023-2028 entre Re-Fashion et les collectivités locales doit être disponible début février. A ce jour la convention n'est pas encore disponible.

Avec l'ancienne convention, seule la communication était soutenue, forfaitairement. La nouvelle convention prévoit (sous réserves) :

- des soutiens de 250€/déchèterie (500/an pour l'année d'aménagement d'une déchèterie),
- des soutiens pour des collectes événementielles (selon population mais sûrement 6€/an pour 233 000 habitants),
- des soutiens de 200€/classe pour jusqu'à 50 à 100 classes + 50€/classe si opérateur présent,
- 100€ pour un Repair café,
- Jusqu'à 2 encarts presse/an soutenus à 70% du coût (parfois 80%).

La convention sera à signer avant le 30 juin 2023 par le SMITOM ou les EPCI de collecte membres.

Si ce n'est plus le SMITOM qui contractualise, Re-Fashion a informé le SMITOM qu'il pourrait y avoir des difficultés administratives.

Dans le cas particulier de Re-Fashion il semble donc que ce soit plus intéressant que le SMITOM contractualise.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité Directeur.

c) Point presse – Extension des Consignes de Tri

Le Président rappelle aux membres que lors du dernier Comité Directeur, la proposition d'organiser un point presse au courant du mois de janvier sur l'Extension des Consignes de Tri avait été évoqué.

Il se trouve qu'entre temps les DNA ont contacté et interviewé le SMITOM et certains de ses membres sur le sujet et des articles sont parus.

En accord avec CITEO, il semble inutile de précipiter ce point presse qui fera double emploi avec les articles déjà parus.

Ce point presse va donc être repoussé au 2^{ème} trimestre 2023 ou à la rentrée, lorsque les résultats sur le nouveau geste de tri seront disponibles et qu'un rappel sera plus efficace.

Les membres du Comité Directeur, après en avoir discuté, acceptent cette proposition.

D'autre part, 14 caractérisations des bacs jaunes en Extension des Consignes de tri ont déjà été réalisées.

Les taux de refus ne semblent pas avoir beaucoup changé, mais c'est difficile de tirer des conclusions avec si peu de caractérisations.

Néanmoins, la moyenne des 14 caractérisations donne 13,68% de plastiques contre 9,75% en 2022.

Ceci représente environ 550 tonnes par an ou 2,4kg par habitant. C'est peu par rapport aux +5kg annoncés autrefois par CITEO, devenus 3kg en 2022...

Le tableau des refus de tri a été remis en séance.

d) Prochains Comité Directeur

Le Président informe les délégués des prochaines réunions :

- Bureau : 12 mai.
- Comité Directeur : 2 juin.

Certains élus avaient soulevé la proposition d'avancer l'horaire des réunions à 16h30 au lieu de 17h.

Les membres du Comité Directeur, après en avoir discuté, maintiennent l'horaire des réunions à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président remercie toute l'assemblée, clôt la séance et invite les délégués à partager un repas.

Fin de la séance : 11h45